

Communiqué de presse
2 juin 2006

Swiss Life s'engage pour la santé de ses assurés avec le label « Excell Santé »

Une première en assurance : le contrat Swiss santé obtient la certification BVQI*

Face à la diversité de l'offre de soins et la complexité croissante du système de santé, les personnes soucieuses de disposer d'un service de qualité pour l'entretien de leur santé demandent à être guidées et mieux informées. Les récents changements de législation impliquent la responsabilisation de tous les acteurs. Swiss Life est le premier acteur majeur en assurance santé à concrétiser son engagement et sa responsabilité en obtenant la certification label « Excell Santé » de sa gamme santé individuelle par le BVQI.



Le label « Excell Santé » s'applique à l'assurance complémentaire santé. Il s'agit d'un référentiel qui décrit les prestations de service devant être évaluées et jugées conformes par un organisme certificateur indépendant.

Le label résulte d'une concertation avec les représentants des consommateurs et les pouvoirs publics concernés. La certification « Excell Santé » reconnaît trois caractéristiques :

- l'accompagnement de l'assuré dans l'entretien de son capital santé
- l'accès à un réseau de professionnels de santé partenaires (Carte Blanche Partenaires)
- l'assurance en toute transparence.

Les 15 engagements factuels correspondants à ces caractéristiques sont publics (cf : encadré page 3).

« Parce que l'assuré est au cœur de nos préoccupations, le label « Excell Santé » nous est apparu comme la démarche la plus responsable pour accompagner en confiance nos assurés tout au long de leur vie » souligne Josette Guéniau, Directeur Général de SwissLife Prévoyance et Santé.

Pour l'assuré, le label « Excell Santé » traduit une reconnaissance officielle de la promesse de service de l'assureur. Pour l'assureur, il constitue un engagement fort.

* BVQI : Bureau Veritas Quality International



La nouvelle complémentaire « Swiss santé » a été certifiée « Excell Santé » en date du 20 avril 2006**

**pour les formules principales et Alsace-Moselle

La certification est délivrée pour une période de trois ans, sous réserve d'un bon déroulement des audits annuels de révision. En cas d'anomalies ou de problèmes constatés lors de l'audit de certification ou de révision, l'assureur dispose d'un délai de trois mois de mise en conformité.

« Excell Santé » offre ainsi un gage de transparence et de conformité à caractère public. Le référentiel, tel que prévu au code de la consommation, a été publié au Journal Officiel le 28 janvier 2006.

A propos de Swiss Life

Spécialiste de l'assurance de personnes, Swiss Life est un des acteurs majeurs sur les marchés de l'assurance vie-retraite et de l'assurance prévoyance-santé. En complément de ces métiers stratégiques, Swiss Life développe des services financiers, des assurances dommages et de l'assistance.

Expert en assurance des professionnels indépendants, le Groupe est le quatrième assureur sur le marché de leur retraite. Il est également le deuxième assureur du marché santé des particuliers.

www.swisslife.fr

A propos de Carte Blanche Partenaires

Entité dédiée aux relations entre assurés, professionnels de santé et quatre organismes d'assurance, Carte Blanche rassemble plus de 45 000 professionnels de santé, sur la base des options suivantes : dispense d'avance de frais, modération tarifaire et critères qualitatifs. Les assurés bénéficient également de services d'accompagnement, d'information et de prévention santé « Carte Blanche Asso » par l'accès personnalisé à une plate-forme téléphonique médicalisée et au site internet www.carteblanchesante.com.

Contacts presse :

Trimedia Communications

Emilie Leduc – 01 55 30 70 93

emilie.leduc@trimedia.fr

Olivier Lamoureux – 01 55 30 70 94

olivier.lamoureux@trimedia.fr



Les engagements de Swiss Life :

- 1- Accompagner l'assuré dans l'entretien de son capital santé :
 - accès aux contrats de dernière génération pour l'assuré et ses ayant droits
 - prise en compte dans le contrat de l'évolution des techniques médicales non remboursées par l'assurance maladie obligatoire
 - garanties sur les actes de prévention et de dépistage non remboursés par l'assurance maladie obligatoire incluses dans le contrat
 - garanties relatives aux techniques alternatives de santé non remboursées par l'assurance maladie obligatoire incluses dans le contrat
 - fidélité des assurés récompensée
 - gestion courante du contrat d'assurance facilitée
 - informations médicales disponibles par Internet ou plate-forme téléphonique
 - informations médicales sur les thèmes de la prévention et du dépistage disponibles
 - informations sur les médicaments disponibles
- 2- Accès à des réseaux de professionnels de santé partenaires :
 - accès à un réseau de professionnels de santé partenaires de l'organisme d'assurance santé
 - liberté de choisir son professionnel de santé
 - service de dispense d'avance de frais au niveau national
- 3- Assurer en toute transparence :
 - information contractuelle lisible et compréhensible, présentée de façon synthétique et structurée
 - l'assuré dispose d'un retour d'information sur la réalisation des engagements pris par Swiss Life